

CONTENU DE LA FORMATION

1. Différenciation des différents termes de linguistique.
2. Positionnement des élèves
3. La situation particulière de l'ouest guyanais
4. Outils et supports

1. Différenciation des termes :

FLM, FLE, FLS, ILLETTRISME, ALPHABETISME

Quelques définitions...

1/ Français langue maternelle : FLM

Désigne, de façon générale, la langue apprise par le sujet dans son milieu familial, dès la petite enfance, de façon non formelle. On parlera de locuteur natif pour celui qui a appris une langue dans un tel environnement.

2/ Français langue étrangère : FLE

Le français langue étrangère, abrégé par le sigle FLE, est la langue française lorsqu'elle est enseignée à des apprenants non francophones en France ou à l'étranger. C'est une discipline pour laquelle il existe des méthodes spécifiques.

3/ Français langue seconde et français langue de scolarisation : FLS

- **Français langue seconde :**

Se dit d'une langue apprise dans un second temps, après l'apprentissage de la langue maternelle. Elle servira à un degré ou à un autre de langue d'apprentissage ou de scolarisation.

Jean-Pierre Cuq, définit le FLS comme le français parlé à l'étranger avec un statut particulier. Il s'agit principalement de l'usage du français dans les anciennes colonies ou dans les anciens protectorats français. Le français n'y est pas la langue maternelle, ni même une simple langue étrangère comme le français l'est aux États-Unis par exemple. Le français langue seconde est utilisé comme langue d'enseignement à partir d'un certain niveau et permet l'accession à un niveau social plus élevé. Par exemple, au Mali, le français est langue seconde puisque c'est à la fois la langue officielle du pays, mais également la langue administrative, politique et économique, et il est parlé par une partie de la population.

- **Français langue de scolarisation :**

L'Education Nationale définit le français langue seconde comme la langue qui, en France, permet à l'élève d'accéder à une qualification. Le sigle FLS peut dans ce cas se traduire par « français langue de scolarisation ».

Il s'agit d'une langue complexe articulant simultanément l'oral et l'écrit, apprise en milieu scolaire donc toujours dans un second temps. Elle participe au développement cognitif de l'apprenant, s'élabore autour d'un objet de savoir qui se construit progressivement dans la classe. Elle exige la construction d'une compétence méta discursive et méta cognitive mettant en jeu un matériel langagier complexe.

Le français langue de scolarisation doit s'entendre, non pas comme une méthode didactique, mais comme une fonction attribuée à la langue. Celle-ci est transversale aux différentes situations. Le français n'est pas abordé sous l'angle d'un apprentissage purement linguistique, mais comme un socle commun visant à acquérir les savoirs des autres disciplines recouvrant des concepts, des

notions et des méthodes. Dans les deux définitions, le FLS est pratiqué par des étrangers dont la langue maternelle n'est pas le français mais auxquels le français doit permettre, non seulement de communiquer avec autrui, mais aussi de suivre des cours. La différence entre ces deux pratiques est qu'en France, l'élève nouvellement arrivé reste le plus souvent dans le pays et devient français, ce qui donne une finalité autre au FLS : celle d'être une langue transitoire.

4/ Français sur objectifs spécifiques : FOS

Le français sur objectifs spécifiques est un sous-ensemble du FLE.

Pour l'enseignant de FOS, il ne s'agit donc plus exclusivement d'amener l'apprenant à connaître la langue française (langue de culture), mais de le rendre apte à faire "quelque chose" à l'aide du français: l'apprenant, dans un premier temps, n'apprend donc plus le français, mais du français. L'enseignant doit pour cela apprendre à s'adapter à différents publics et domaines de spécialité. L'enseignement du FOS permet de répondre à un type de besoins, exprimés par des publics variés : personnels de l'hôtellerie, médecins, diplomates, hommes d'affaires, mais aussi particuliers en déplacement dans un pays francophone, parents scolarisant leurs enfants dans une école française...

5/ Illettrisme

Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'illettrisme. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base.

6/ Analphabétisme

L'analphabétisme est l'incapacité de lire et d'écrire. Mais le contenu de cette notion a évolué. L'omniprésence de l'écrit dans les sociétés contemporaines exige en effet des compétences de plus en plus importantes en matière de lecture et d'écriture. A la fin du XIXe siècle, on n'était pas considéré comme analphabète lorsqu'on était capable de déchiffrer des mots ou d'écrire son nom. La définition adoptée par l'Unesco en 1958 est beaucoup plus exigeante : elle déclare analphabète «toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne».

Vingt ans plus tard apparaît la notion d'analphabétisme fonctionnel : selon l'Unesco, elle désigne tout individu «incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire au bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer, en vue de son propre développement et de celui de sa communauté».

Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle donc d'analphabétisme. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage de l'écrit.

Sources :

- *Le Français Langue Seconde Collège repères – CNDP/DESCO/VEI*
- *Les Cahiers de l'ASDIFLE n°15 – « Français et Insertion » - Actes des 31° et 32° Rencontres – Mars 2003 Paris – Octobre 2003 Montpellier*
- *Notes d'un cours de formation conçu par Bernard Baquer, Formateur CEFISEM de Bordeaux (1992-2001)*

- *Site Internet de l'ANLCI* : <http://www.anlci.gouv.fr/?id=illettrisme>
- *UNESCO* : http://www.memo.fr/article.asp?ID=THE_EDU_004

2. Positionnement des élèves

Le positionnement en FLE s'effectue de la même manière que le positionnement dans les autres langues vivantes étrangères, selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Niveaux communs de compétences

Les 6 niveaux communs de compétences décrits dans le CECRL sont les suivants :

Niveaux A Utilisateur élémentaire		Niveaux B Utilisateur indépendant		Niveaux C Utilisateur expérimenté	
A1 Introductif ou découverte	A2 Intermédiaire ou de survie	B1 Niveau seuil	B2 Avancé ou indépendant	C1 Autonome	C2 Maîtrise



Le CECRL présente les caractéristiques générales de ces 6 niveaux dans l'échelle globale (CECRL, 2001, p.25) et la grille pour l'auto-évaluation (CECRL, 2001, p.26-27).

Niveaux communs de compétences – Echelle globale - Niveau A1

Le locuteur de niveau A1...

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.

Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions.

Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.



Extrait du tableau 1 – Niveaux communs de compétences – Echelle globale
CECRL, 2001, p.25

Niveaux communs de compétences – Echelle globale - Niveau A2

Le locuteur de niveau A2...

Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail).

Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.

Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.



Extrait du tableau 1 – Niveaux communs de compétences – Echelle globale
CECRL, 2001, p.25



Niveaux communs de compétences – Echelle globale - Niveau B1

Le locuteur de niveau B1...

Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.

Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.

Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.

Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.



Extrait du tableau 1 – Niveaux communs de compétences – Echelle globale
CECRL, 2001, p.25





Niveaux communs de compétences – Echelle globale - Niveau B2

Le locuteur de niveau B2...

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.

Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre.

Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.



Extrait du tableau 1 – Niveaux communs de compétences – Echelle globale
CECRL, 2001, p.25



Niveaux communs de compétences – Echelle globale - Niveau C1

Le locuteur de niveau C1...

Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites.

Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots.

Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique.

Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.



Extrait du tableau 1 – Niveaux communs de compétences – Echelle globale
CECRL, 2001, p.25

Niveaux communs de compétences – Echelle globale - Niveau C2

Le locuteur de niveau C2...

Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend.

Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente.

Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.



Extrait du tableau 1 – Niveaux communs de compétences – Echelle globale
CECRL, 2001, p.25

© CIEP

Exemple de descripteur – La production écrite générale

C2 Peut écrire des textes élaborés, limpides et fluides, dans un style approprié et efficace, avec une structure logique qui aide le destinataire à remarquer les points importants.

C1 Peut écrire des textes bien structurés sur des sujets complexes, en soulignant les points pertinents les plus saillants et en confirmant un point de vue de manière élaborée par l'intégration d'arguments secondaires, de justifications et d'exemples pertinents pour parvenir à une conclusion appropriée.

B2 Peut écrire des textes clairs et détaillés sur une gamme étendue de sujets relatifs à son domaine d'intérêt en faisant la synthèse et l'évaluation d'informations et d'arguments empruntés à des sources diverses.

B1 Peut écrire des textes articulés simplement sur une gamme de sujets variés dans son domaine en liant une série d'éléments discrets en une séquence linéaire.

A2 Peut écrire une série d'expressions et de phrases simples reliées par des connecteurs simples tels que « et », « mais » et « parce que ».

A1 Peut écrire des expressions et phrases simples isolées.

CECRL, 2001, p.51



© CIEP

Exemple de descripteur – La maîtrise de l'orthographe

C2 Les écrits sont sans faute d'orthographe.

C1 La mise en page, les paragraphes et la ponctuation sont logiques et facilitants. L'orthographe est exacte à l'exception de quelques lapsus.

B2 Peut produire un écrit suivi, clair et intelligible qui suit les règles d'usage de la mise en page et de l'organisation. L'orthographe et la ponctuation sont relativement exacts mais peuvent subir l'influence de la langue maternelle.

B1 Peut produire un écrit suivi généralement compréhensible tout du long. L'orthographe, la ponctuation et la mise en page sont assez justes pour être suivies facilement le plus souvent.

A2 Peut copier de courtes expressions sur des sujets courants, par exemple les indications pour aller quelque part. Peut écrire avec une relative exactitude phonétique (mais pas forcément orthographique) des mots courts qui appartiennent à son vocabulaire oral.

A1 Peut copier de courtes expressions et des mots familiers, par exemple des signaux ou consignes simples, le nom des objets quotidiens, le nom des magasins et un ensemble d'expressions utilisées régulièrement.

CECRL, 2001, p.93



© CIEP

Cf. les descripteurs

3. La situation particulière de l'ouest guyanais

On emploie en Guyane actuellement beaucoup le terme

- **Allophone :**

Un **allophone** (terme québécois) est une personne qui, dans un territoire donné, a pour langue première une autre langue que la ou les langues officielles (mais ce terme ne s'applique jamais aux autochtones), et qui réside habituellement dans ce territoire.

Dans le cadre spécifique de l'ouest guyanais, on ne peut raisonnablement pas parler d'élèves allophones en parlant de la population bushinenge puisque celle-ci est autochtone mais évoquer la diglossie.

- **Diglossie**

En sociolinguistique, la **diglossie** désigne l'état dans lequel se trouvent deux variétés linguistiques coexistant sur un territoire donné et ayant, pour des motifs historiques et politiques, des statuts et des fonctions sociales distinctes, l'une étant représentée comme supérieure et l'autre inférieure au sein de la population. Les deux variétés peuvent être des dialectes d'une même langue ou bien appartenir à deux langues différentes.

L'utilisation de ce concept mène à une modélisation de la situation linguistique centrée autour de l'opposition entre variétés « haute » et « basse » de langage¹. Dans une situation diglossique habituelle, on observe ainsi une distribution complémentaire des variétés en fonction des contextes sociolinguistiques : en contexte formel, à l'écrit ou pour certains usages culturels et littéraires, la variété « haute (H) » est seule acceptable tandis que la variété « basse (B) » se cantonne au cadre privé, à l'oral, à la poésie, au folklore etc.

La notion a été utilisée et développée par des auteurs critiquant le terme de « bilinguisme », jugé trop imprécis, source de confusion et dont l'utilisation masque en fin de compte des réalités sociales complexes et dynamiques. Ils envisagent ainsi le bilinguisme uniquement du point de vue de l'individu : le bilinguisme est l'état de l'acteur individuel capable de mobiliser plusieurs variétés de langage. Au contraire, la diglossie est un phénomène sociétal, caractérisé par la coexistence et la répartition socialement codifiée de plusieurs variétés.

Il existe ainsi, du moins théoriquement, des situations de diglossie avec ou sans bilinguisme, et réciproquement (voir le paragraphe Rapport entre diglossie et bilinguisme)

La situation de diglossie en Haïti

Un exemple d'une situation diglossique est celle du créole haïtien dans sa cohabitation avec le français. Presque toute la population d'Haïti parle le créole, mais la classe sociale dominante possède souvent une connaissance appropriée de langue française, tandis que la population générale ne parle souvent que le créole. Il ne faut pas confondre le français et le créole haïtien comme étant deux variétés d'une langue, mais bien en tant que deux langues bien distinctes-le créole ayant subi une resyntaxification des structures de la grammaire. Donc, il ne peut pas s'agir de diglossie entre variétés structurellement proches, mais bien d'une diglossie entre deux langues, dont une n'est parlée que par une partie de la population qui jouit du prestige de la pratique d'une des langues présentes sur le territoire haïtien, dans ce cas le français.

4. Outils et supports

Ressources à utiliser « brutes » ou « remaniées »	Ressources à créer